

/ Le six huit cent deux le vingt un août par devant
 nous Louis Joseph Clavel officier de l'état
 civil de la commune de Magesheim Département du pays

de Calais Canton de Sumbres, sont comparus, Pierre
 Joseph Derminghem né en cette commune le
 sixième pluviôse an trois fils légitime de Pierre
 Joseph Derminghem maronnier par domestique tou-
 deux en cette commune et de Marie Claire Winterbert
 et Catherine Françoise Descombelle née en cette
 commune le sixième août an deux fille légitime
 de Jean Descombelle maronnier domestique de
 Magesheim et de Marie Louise Segrand les quatre susdits
 requis de procéder à la célébration du mariage projeté
 entre eux et dont la publication en été faite devant
 le porte de notre église en commune, d'après la prescription
 de la loi et la seconde le six huit août jour de
 dimanche présente au lieu de l'église de Magesheim
 opposition audit mariage ne nous ayant été signifié
 pendant dix jours de la publication, après avoir lu
 lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées, et
 de l'article VI de l'article de la loi civile relative
 au mariage, avons demandé au futur époux et à
 future épouse s'ils veulent se prendre pour un
 et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
 affirmativement et fermement, nous avons au nom
 de la loi que nous sommes Joseph Derminghem et de
 Catherine Françoise Descombelle sont unis
 par le mariage, de quoi avons dressé acte en présence
 de Charles François Joseph Winterbert âgé de vingt
 sept ans manouvrier cousin de l'époux, de Alexandre
 Dambourc âgé de vingt sept ans charpentier beau-père
 de l'époux, de Henry Joseph Descombelle âgé de vingt un
 ans frère de l'époux, et de Pierre François Segrand âgé
 de soixante six ans ménager ouvrier de sépate, tous
 quatre domiciliés en cette commune, et ont signé

les susdits devant des époux signés avec nous les présents
 acte acte les autres ayant déclaré n'avoir rien à dire
 et en signer après que l'acte a été lu et que l'acte a été
 fait. Derminghem Winterbert
 P J Clavel

M.1816.8.21

5

L'an mil huit cent Seize le Vingt un aout par devant nous Louis Joseph Cleuet Maire officier de l'Etat Civil de la Commune de Wizernes département du pas Calais, Canton de Lumbres, Sont comparus, pierre Joseph Derminghem né en cette commune le trente pluviose an trois, fils legitime de pierre Joseph Derminghem manouvrier domiciliés tous deux en cette commune et de Marie Claire Winterbert et Catherine françoise Descombelle, née en cette commune le le neuf nivose an deux fille legitime de Jean Descombelle manouvrier domicilié à Wizernes et de Marie Louise Legrand, lesquels nous ont requis de proceder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faite devant la porte de notre Maison Commune, Savoir la premie.. le onze et la Seconde le dix huit aout jour de dimanche présente année à heure de midi : aucune opposition audit mariage ne nous ayant été Signifi.. faisant droit à leur Requisition, après avoir donn.. lecture de toutes les pieces ci dessus mentionnées, après et du chapitre VI du titre, du Code Civil intitu.. du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse, S'ils veulent Se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu Séparement et affirmativement, déclarons au nom de la loi que pierre Joseph Dermenghem et la delle Catherine françoise Descombelle Sont unis par le mariage, de quoi avons dressé acte en présen.. de Charles François Joseph Winterbert agé de vingt Sept ans manouvrier, cousin de l'époux, d'Alexandre Lambin agé de vingt Sept ans charpentier beau frère de l'époux, d'Henry Joseph Descombelle agé de vingt un an frere de lepouse, et de pierre francois Legrand agé de Soixante Six ans menager oncle de l'épouse, tous quatre domicilié en cette commune, et ont l'époux et les Second temoins des époux Signé avec nous le présent acte acte les autres ayant déclaré n'avoir jamais Scu Signer après que lecture du present acte leur a été faite :

dermenghem Winterbert
p f legrand LjCleuet